

## A la formation d'Accompagnant sportif

### AS

#### Conditions d'accès :

Etre licencié FFRS, avoir subi un FCB, posséder le PSC1 en cours de validité, avoir effectué les 10 heures d'accompagnement en club dans l'option choisi (marche/balade de proximité, sorties cyclistes de proximité, sorties en milieu enneigé ou jeux de boules)

**Demi-pension : 50 €**

**Pension complète : 60 €**

Option :

Dates :

Lieu :

**NOM :**

**PRENOM :**

**N° de licence FFRS :**

**N° du club d'affiliation**

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

#### REGLEMENT DU STAGE

Virement effectué au Coders 38 le d'un montant de €

Ou chèque n° d'un montant de €

Représentant les arrhes et la participation du club (*non remboursables en cas d'annulation*)

Signature et cachet du président du club

Nom et signature du tuteur

Signature de la présidente du Coders 38

Signature de l'intéressé(e)